



Question sur révision de pension alimentaire

Par **Aurelie3378**, le **20/05/2023** à **15:16**

Bonjour,

J'ai quelques questions concernant la révision d'une pension alimentaire.

Nous avons rompu notre PACS, moi et mon ex conjoint il y a trois ans et nous avons deux filles de 13 et 16 ans en garde alternée.

A la rupture du PACS, nous avons convenu à l'amiable que les frais courants pour les nos enfants seraient partagés 50/50 entre nous et n'avons donc pas souhaités de versement de pension alimentaires dans un sens ni dans l'autre, même si je gagne plus que lui (20% de plus environ).

A la rupture du PACS, mon ex conjoint s'est immédiatement remis avec quelqu'un et a acheté une maison qu'il continue à rembourser (je ne connais pas le montant de son emprunt). J'ai moi même acheté une maison avec un emprunt de 100000€ à rembourser.

Il y a quelques semaines, mon ex conjoint s'est séparé, et il vient de m'envoyer un message comme quoi les fins de mois sont difficiles et qu'il envisage une révision pour demander un pension alimentaire. Pension estimée d'après les simulateurs internet à 590€ / mois.

Or même si je gagne plus que lui (environ 4300€/mois avant impôt et lui 2700€/mois (estimé d'après ce que me disent mes filles), il possède un cheval en pension complète, deux voitures, vient de s'acheter un chien (qui deviendra gros), fait des grands voyages de loisirs (pour lui, sans les filles) deux à trois fois par an à l'étranger (Inde, Suède, etc...), passe sa ville au restaurant, et en petits voyages internes pour WE entre copains (lyon, marseille, paris, ...). Il n'a jamais su tenir son budget et quand nous étions ensemble, c'est souvent moi qui payais nos vacances, le renflouais à coup de 1000€ par ci par là. De ce que j'en sais, il vit financièrement en flux tendu et n'a pas d'argent de côté. Je précise également (pas sûre que ça change quoique ce soit) que ses parents sont loin d'être dans le besoin (je pense millionnaires même).

Si il est plutôt cigale, je suis plutôt fourmi, dépense très peu, mets de l'argent de côté pour les études de nos enfants et pour leur constituer un patrimoine d'héritage. Par ailleurs, il n'est pas rare que je paie une plus grosse partie des vacances de nos enfants (séjour linguistique payé au 3/4 par moi et 1/4 par lui, etc..). C'est également moi qui paie la mutuelle de nos enfants.

Jusqu'à présent, le partage 50/50 des dépenses courantes (vêtements, fournitures scolaires, ...) a toujours été respecté.

Après vous avoir dépeint la situation, voici ma crainte : devoir lui verser une pension alimentaire de 590€/mois pour qu'il la dépense en vétérinaire/pension/nourriture pour son cheval et son chien, en voyages, en restaurants, bref autant d'argent qui ne servira pas aux études/loyers de chambre d'étudiante/... pour nos enfants.

Enfin ma question : Que vaut un dossier de ce genre devant un juge des affaires familiales ?

Tout en étant consciente que cette question n'a peu être pas de réponse toute faite, tous vos conseils sont les bienvenus !

Un grand merci pour vos avis et votre aide.

Par **Visiteur**, le **20/05/2023** à **21:41**

Bonjour,

Le JAF prend en compte les revenus et charges de chacun, mais il sait faire la part des choses entre les charges de la vie courante et les besoins luxueux.

Il n'est évidemment pas équitable que croyant payer pour vos enfants, vous payez les dépenses pour ses animaux...

Consultez un avocat qui saura mettre en évidence les besoins "raisonnables" liés aux besoins de vos enfants et justifier le montant de la pension à prévoir.

PS : En garde alternée, il est rare qu'une pension soit accordée, même avec des revenus différents.